



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional Formation et Développement

Affaire suivie par: Valérie JACQUEMIER
Tél : 03.39.59.41.50.
mél : valerie.jacquemier@agriculture.gouv.fr

DÉCISION

**portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration
régional de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté (CSA REA)**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Vu la décision du 12/01/2023 portant création et composition du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté ;
Vu la décision N°2023-001B du 03/01/2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;
Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté du 8 décembre 2022 ;
Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est créé auprès de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté une formation spécialisée du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant les Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2

Page 1/2

La formation spécialisée est présidée par la présidente ou le président du comité social administration régional de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté, la directrice ou le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'Elan commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD ..	1. Marie-Agnès LIEGEON, PCEA, LEGTA Mancy Lons le Saunier	1. Danielle CAVET-DUPAS, PCEA, LPA Etang sur Arroux
	2. Samira HANCHI, PLPA, LEGTA du Morvan	2. Frédéric MESURE, PCEA, LEGTA Mancy Lons le Saunier
	3. Véronique DUPAQUIER, PCEA, LEGTPA Dijon Quetigny	3. Arnaud VELASCO, PCEA, LEGTA Lons le Saunier Montmorot
	4. Thierry MARTELET, TFR, LEGTA Lons le Saunier Montmorot	4. Anne DUPONT, PCEA, LPA Tournus
	5. Laure CHAMBELLANT, PLPA, LEGTA Fontaines	5. Delphine VIRELY, PCEA, LEGTA La Barotte Haute Côte-d'Or
	6. Raphaël JAILLET, PLPA, LEGTA Mancy Lons le Saunier	6. Muriel BONNARD, PCEA, LEGTA Macon-Davayé
UNSA Fonction publique	7. Sabine DOMS, ACB SA, EPLEFPA Montmorot	7. Nadia PERRIN, ACB EPLEFPA Valdoie
	8. Olivier JAILLET, PLPA, LEGTA La Barotte Haute Côte d'Or	8. Géraldine SACHOT, PLPA, LEGTA La Barotte Haute Côte d'Or
CFDT	9. François ARMBRUSTER, PCEA, LEGTPA Besançon	9. Catherine GITTON, PCEA, LEGTA Plombières-lès-Dijon
FO Agriculture	10. Olivier RIBAILLIER, PLPA, LEGTA du Morvan	10. François PONSOT, PCEA, LEGTPA Besançon

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2023. Il est mis fin, à cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés par la décision du 24/09/2021 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT-REA), abrogée à cette même date.

Article 4

La présente décision sera publiée sur les sites intranet et internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté.

Fait le 19-01-2023

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER

Page 2/2

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Service régional de la formation et du développement

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex - tél : 03.39.59.40.00 - mèl : draaf.bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>